

# Résultats de l'enquête CIR 2008

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a commandé une enquête sur le CIR en 2008. Cette enquête auprès des entreprises est la première de cette ampleur, que ce soit par sa qualité statistique ou par l'ampleur du questionnaire, portant non seulement sur des opinions concernant le dispositif, mais aussi sur la pratique effective de la R&D et du CIR entre 2005 et 2007. Cette note présente les principaux résultats de l'enquête.

## Conduite de l'enquête

L'enquête 2008 a été préparée avec un comité de pilotage comprenant des représentants d'entreprises<sup>1</sup> (annexe 1). Le questionnaire électronique a été adressé à 8000 entreprises et a obtenu un taux de réponse satisfaisant pour une enquête de ce type puisque nous avons plus de 700 réponses exploitables par des entreprises totalisant plus de 3 milliards € de dépenses de R&D. Un comité de pilotage technique (annexe 1) s'est réuni en février 2009 pour apprécier la représentativité de l'échantillon.

Outre des informations sur l'identification de l'entreprise<sup>2</sup>, le questionnaire comporte trois grandes parties. La première a un objectif d'évaluation puisqu'il s'agit d'informations sur la pratique par l'entreprise du CIR en 2005-07 et de certains de ses effets. La deuxième partie porte sur la connaissance et l'impact prévisionnel de la réforme 2008. Enfin, une question ouverte a permis de recueillir des éléments qualitatifs.

## Les entreprises ayant répondu : taille et dépenses de R&D

L'échantillon final est composé de 704 questionnaires exploitables (tableau 1). A l'exception du code SIREN, les réponses étaient facultatives et le taux de réponse varie selon les questions.

**Tableau 1 : Distribution de l'échantillon par taille d'entreprise**

Taille	Nombre de firmes	%
T <20	258	36.65
T >=20 <50	118	16.76
T >=50 <100	82	11.65
T >=100 <250	101	14.35
T >=250 <500	64	9.09
T >=500	81	11.51
<b>TOTALES</b>	<b>704</b>	<b>100.00</b>

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Le montant des dépenses en R&D déclaré par les entreprises de l'échantillon dépasse 3,6 milliards d'euros pour 2007 (tableau 2) et 3,3 milliards d'euros de dépenses de R&D pour 2006, soit 14% de la DIRDE (2006).

<sup>1</sup> Une large part des membres avait participé au comité de pilotage des études précédentes, menées sur de plus petits échantillons dans le cadre des études d'évaluation du MESR. Voir le Rapport au Parlement sur le CIR 2007.

<sup>2</sup> Y compris le numéro SIREN qui permet la vérification de certaines informations.

**Tableau 2 : Dépenses de R&D selon l'effectif des entreprises**

Taille	Réponses totales	RD 2006	Réponses 2006	RD 2007	Réponses 2007	RD 2008	Réponses 2008
T <20	195	45 191 550.00 €	156	60 846 846.00 €	180	68 792 820.08 €	185
T >=20 <50	95	68 990 325.00 €	91	80 523 584.00 €	91	84 997 016.04 €	86
T >=50 <100	65	84 765 589.00 €	64	109 347 829.00 €	64	104 615 690.13 €	60
T >=100 <250	82	588 439 319.00 €	79	628 726 433.00 €	79	637 133 113.17 €	76
T >=250 <500	52	276 920 777.00 €	51	292 923 541.00 €	52	313 838 885.85 €	48
T >=500	62	2 204 403 579.00 €	55	2 451 538 684.00 €	60	1 824 901 275.30 €	58
<b>Total général</b>	<b>551</b>	<b>3 268 711 139.00 €</b>	<b>496</b>	<b>3 623 906 917.00 €</b>	<b>526</b>	<b>3 034 278 800.56 €</b>	<b>513</b>

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Le nombre de réponses de la part d'entreprises qui n'ont pas d'activité de R&D ne dépassant pas la dizaine, elles n'ont pas été retenues dans l'échantillon final. Par conséquent, la population de référence pour apprécier la représentativité de l'échantillon est celle des entreprises présentes en France et qui font de la R&D. Les caractéristiques de cette population sont connues à travers l'enquête R&D. La structure par taille de l'échantillon est très proche de celle de l'enquête R&D<sup>3</sup>. Les très petites entreprises ont un poids un peu plus grand, ce qui correspond d'ailleurs à la structure de la population des déclarants au CIR.

### Les freins à l'innovation dans la période 2005-2008

Environ trois quarts des entreprises ont déclaré faire face à des difficultés pour faire davantage d'innovation et, tout particulièrement, des investissements en R&D. La présence des freins à l'innovation est, en outre, en augmentation entre 2005-2007 et 2008.

**Tableau 3 : Les freins à l'innovation et aux dépenses de R&D**

	2005-2007		2008		Variation
	Nombre	%	Nombre	%	%
Aucun frein	178	25.3	153	21.7	-3.6
Freins	526	74.7	551	78.3	3.6
<i>dont</i>					
Manque de moyens financiers	338	64.3	347	63.0	-1.3
Difficultés de trésorerie à court terme	202	38.4	215	39.0	0.6
Manque d'accès à des moyens financiers externes	194	36.9	205	37.2	0.3
Coût d'innovation trop importants	165	31.4	161	29.2	-2.1
Manque de personnel qualifié	44	8.4	56	10.2	1.8
Manque information sur la technologie	60	11.4	55	10.0	-1.4
Manque information sur le marché	96	18.3	104	18.9	0.6
Difficultés à trouver des partenaires	95	18.1	102	18.5	0.5
Marché dominé par des firmes établies	81	15.4	137	24.9	9.5
Conjoncture défavorable	45	8.6	72	13.1	4.5

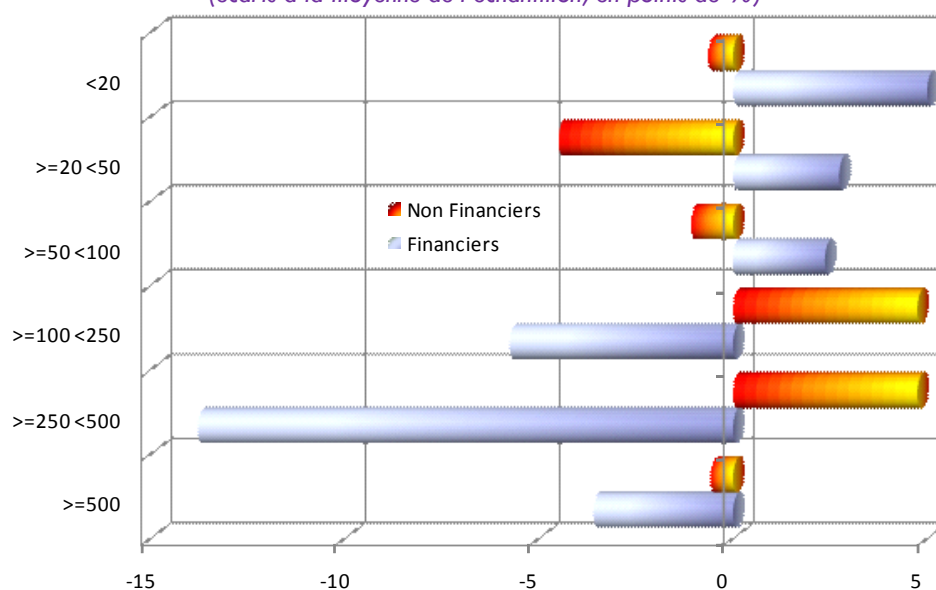
Source : Enquête CIR 2008 - MESR

<sup>3</sup> La question de la représentativité statistique a été traitée dans une note spécifique et lors du comité de pilotage technique de février 2009.

L'augmentation la plus significative est celle des freins imposés par la présence des firmes établies qui dominent un marché déterminé. En effet, si 15 % des firmes mentionnaient ce frein en 2005-2007, près de 25 % le constatent en 2008. La conjoncture défavorable est logiquement citée avec une augmentation significative comme frein à l'innovation en 2008 par rapport à la période 2005-2007.

Les entreprises de moins de 100 salariés présentent en moyenne moins de freins à la R&D que les plus grandes, mais ces freins sont nettement plus financiers (graphique 1).

**Graphique 1 : La nature des freins à la R&D, selon la taille des entreprises, 2008**  
(écarts à la moyenne de l'échantillon, en points de %)



Source : Enquête CIR 2008 - MESR

## Le recours aux soutiens publics à la R&D par les entreprises

Plus de deux tiers des entreprises bénéficient d'un ou plusieurs dispositifs de soutien public à la R&D. L'aide la plus citée est le CIR, à 75%, puis les aides OSEO à 49% (tableau 4).

**Tableau 4 : Recours au soutien public à la R&D et à l'innovation**

Modalité	Nombre d'entreprises	Part dans le total
Sans soutien public	228	32.39
Avec soutien public	<b>476</b>	<b>67.61</b>
<i>dont</i>		
<i>FUI, hors pôles et EUREKA</i>	52	10.92
<i>Pôles de compétitivité</i>	98	20.59
<i>Au niveau européen (PCRD, EUREKA)</i>	99	20.80
<i>ANR</i>	109	22.90
<i>JEI</i>	123	25.84
<i>Au niveau local ou régional</i>	149	31.30
OSEO	235	49.37
CIR	<b>358</b>	<b>75.21</b>

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Le questionnaire permet d'examiner plus précisément le cumul des aides par entreprise. Les plus petites (moins de 20 salariés) sont celles qui ont tendance à recourir au plus grand nombre de dispositifs (11 points d'écart à la moyenne pour le recours à au moins 3 dispositifs différents, tableau 5). Le cumul des aides par ces très petites entreprises est un comportement cohérent avec leur perception en matière des freins financiers (graphique 1). Les entreprises les plus grandes cumulent plutôt deux types d'aides. Il s'agit en général du CIR plus une subvention. Les entreprises des tailles intermédiaires, entre 50 et 500 salariés, ne recourent elles généralement qu'à un seul type d'aide. Les entreprises dont la taille est comprise entre 250 et 500 salariés sont celles qui ont le plus tendance à ne bénéficier d'aucune aide à la R&D (tableau 5).

Ces comparaisons sur la propension à recourir à différents dispositifs d'aide ne disent rien sur les montants touchés par les entreprises.

**Tableau 5 : Le cumul d'aides à la R&D et à l'innovation par les entreprises, par taille et en écart à la moyenne générale, en %**

	0	1	2	3+
T <20	1.01	-9.98	-2.23	11.19
T >=20 <50	-1.74	-0.27	1.47	0.54
T >=50 <100	-0.17	4.90	-2.44	-2.29
T >=100 <250	0.57	10.51	0.22	-11.30
T >=250 <500	1.28	17.47	0.99	-19.74
T >=500	-2.23	0.30	6.36	-4.43

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Comme l'avait déjà indiqué l'étude d'évaluation d'impact portant sur la période 1993-2004<sup>4</sup>, les entreprises qui bénéficient du CIR ne bénéficient souvent pas d'autres soutiens et notamment pas de subventions, qui sont concentrées sur les grandes entreprises. Les entreprises qui touchent le CIR bénéficient cependant souvent d'aides OSEO, ce qui correspond au fait qu'elles sont majoritairement de petites et très petites entreprises.

**Tableau 6 : Combinaison CIR et autres soutiens publics\***

	Effectif		Fréquence (%)	
	Non	Oui	Non	Oui
<b>FCE hors pôles et EUREKA</b>	320	47	87.19	12.81
<b>Pôles de compétitivité</b>	282	85	76.84	23.16
<b>Au niveau européen</b>	278	89	75.75	24.25
<b>ANR</b>	271	96	73.84	26.16
<b>Au niveau local ou régional</b>	257	110	70.03	29.97
<b>JEI</b>	256	111	69.75	30.25
<b>OSEO</b>	193	174	52.59	47.41

\* Pour les 367 entreprises qui bénéficient du CIR

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

L'enquête ne valide pas l'hypothèse qui a pu être émise au vu de certaines données d'une sous-utilisation du CIR par les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI). En effet, près de 90% des entreprises qui bénéficient de la procédure JEI (soit 125 dans les réponses, tableau 7) sont aussi bénéficiaires du CIR.

<sup>4</sup> Voir le rapport du Service de l'innovation et de l'action régionale 2007 ([http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Valorisation,proprietee\\_intellectuelle\\_et\\_partenar/42/6/Rapport\\_SIAR\\_33426.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Valorisation,proprietee_intellectuelle_et_partenar/42/6/Rapport_SIAR_33426.pdf)).

En s'appuyant sur ces résultats et en prenant 2007 comme année de référence, il y aurait donc moins de 200 JEI qui ne demanderaient pas le CIR. De plus, certaines étant sous-traitantes de R&D ne peuvent l'utiliser directement pour elles –mêmes, les dépenses facturées étant présentées au CIR par le donneur d'ordre.

**Tableau 7 : Taux d'utilisation du CIR par les JEI**

Nombre	CIR NON	CIR OUI	Total	%	CIR NON	CIR OUI	Total
JEI NON	323	256	579	JEI NON	55.8	44.2	100.0
JEI OUI	14	111	125	JEI OUI	<b>11.2</b>	<b>88.8</b>	100.0
Total	337	367	704	Total	47.9	52.1	100.0

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Une analyse des données menée sur l'ensemble des entreprises qui ont déclaré avoir eu recours à des soutiens publics permet d'identifier les combinaisons dominantes. Elle distingue trois types qui sont constitués par groupement des entreprises dont les comportements sont proches, par ordre décroissant de fréquence :

- le premier type, le plus fréquent, est celui des entreprises qui recourent au CIR et ne cumulent pas plusieurs autres aides ;
- le deuxième type d'entreprises est caractérisé par le recours aux aides OSEO et/ou JEI et financements locaux – même si elle peut par ailleurs avoir recours au CIR ;
- le troisième type d'entreprises fait plutôt appel à des financements ANR et/ou FCE/DGE-Pôles de compétitivité ou encore des financements Européens – même si elle peut avoir recours au CIR.

Le tableau 8 confirme que le type 1 est le plus général, mais qu'une part non négligeable des entreprises a aussi recours à un portefeuille d'aides plus large que le CIR.

**Tableau 8 : Typologie du recours aux aides à la R&D et à l'innovation**

	Type 1 CIR	Type 2 OSEO/JEI/ Local-Régional	Type 3 ANR/Europe/FCE/Pôles
T <20	76.6	84.6	42.3
T >=20 <50	64.2	75.3	42.0
T >=50 <100	80.0	69.1	40.0
T >=100 <250	83.6	40.3	28.4
T >=250 <500	76.2	35.7	35.7
T >=500	87.5	46.4	53.6
Total	77.1	66.2	40.8

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Une estimation économétrique a permis de vérifier la validité de ces regroupements ainsi que les caractéristiques des entreprises de chaque groupe. Elle confirme que le groupe 2 est peuplé de PME alors que le groupe 3 est plutôt peuplé de grandes entreprises. Elle indique aussi par exemple que la probabilité d'appartenir au groupe 3 est plus forte pour les entreprises du secteur « fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ».

L'exploitation de ces données devra être poursuivie, mais l'enseignement central est important pour l'optimisation du *policy mix* de la France en faveur du soutien à la R&D et à l'innovation. En effet, ces données montrent que les entreprises recourent à un portefeuille d'aides, notamment en fonction de leur taille. L'analyse de l'impact des aides comme leurs caractéristiques ne peuvent donc pas être envisagées isolément.

## Le recours au CIR en fonction de la taille des entreprises

La part des bénéficiaires du CIR dans le total des entreprises ne suit pas une logique linéaire en fonction de la taille. Le tableau 9 qui concerne l'ensemble de l'échantillon (704 entreprises) indique que plus de 60% des grandes entreprises de plus de 500 salariés déclarent utiliser le CIR, soit 8 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'échantillon. A l'inverse, seulement 40% des firmes dont l'effectif est compris entre 20 et 50 salariés utilisent le CIR, soit 12 points de pourcentage de moins que la moyenne de l'échantillon.

**Tableau 9 : Le CIR et la taille des entreprises**  
(en % du total pour chaque taille d'entreprise)

Tranche	Non	Oui	Total
T <20	48.1	51.9	100.0
T >=20 <50	55.9	44.1	100.0
T >=50 <100	46.3	53.7	100.0
T >=100 <250	44.6	55.4	100.0
T >=250 <500	50.0	50.0	100.0
T >=500	39.5	60.5	100.0
<b>Total</b>	<b>47.9</b>	<b>52.1</b>	<b>100.0</b>

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

## La perception de l'impact du CIR par les entreprises, 2005-2007

Le tableau 10 rend compte des différents types d'impact du CIR sur le comportement des entreprises en matière de R&D.

Il permet d'avancer quelques conclusions.

- L'effet d'aubaine (substitution de l'aide à la dépense privée) concerne très peu d'entreprises.
- Les entreprises qui bénéficient du CIR se lancent très majoritairement dans des projets à plus long terme. L'effet sur le caractère plus risqué est en revanche minoritaire.
- L'incitation à sous-traiter des travaux de R&D à la recherche publique mise en place depuis 2004 concerne une minorité d'entreprises, comme l'incitation à recruter des jeunes docteurs.

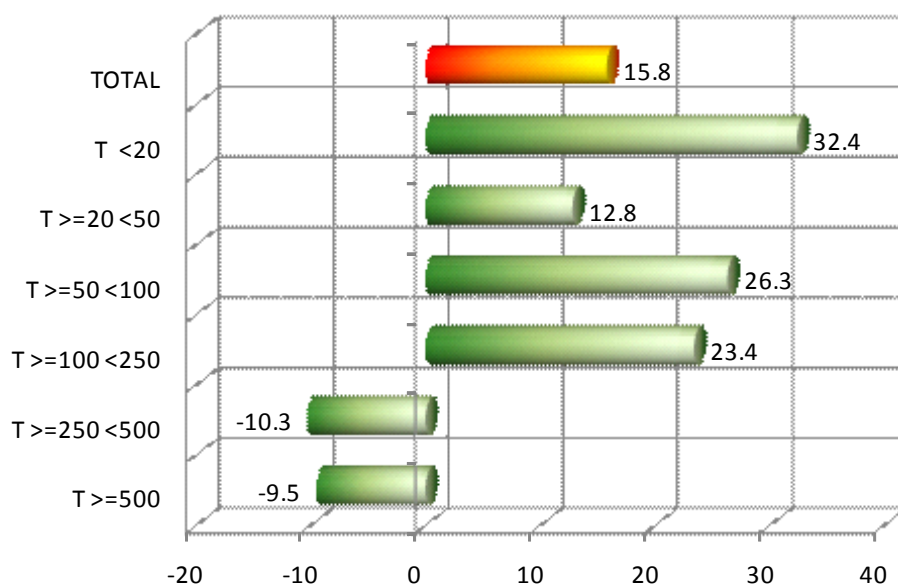
**Tableau 10 : Impact du CIR selon les entreprises qui en bénéficient, en %**

Impact du CIR	Modalité	Effectifs	%
Impact du CIR sur dépenses de R&D propres de l'entreprise	Dépenses moins élevées	17	6.4
	Dépenses identiques	95	35.7
	Dépenses plus élevées	154	57.9
Projets de R&D à plus long terme ?	Non	72	28.5
	Oui	181	71.5
Projets de R&D plus risqués	Non	135	56.5
	Oui	104	43.5
Incitation à traiter avec la recherche publique ?	Non	176	65.9
	Oui	91	34.1
Incitation à recruter de jeunes docteurs ?	Non	190	70.6
	Oui	79	29.4

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Une analyse par taille montre que les entreprises de moins de 250 salariés déclarent davantage une augmentation nette des dépenses de R&D alors que les entreprises de plus de 250 salariés tendent à maintenir le volume de leurs dépenses (graphique 2).

**Graphique 2 : Impact du CIR sur les dépenses propres de R&D et taille des entreprises**  
(solde d'opinion = plus élevées – (moins élevées + identiques) ; en %)



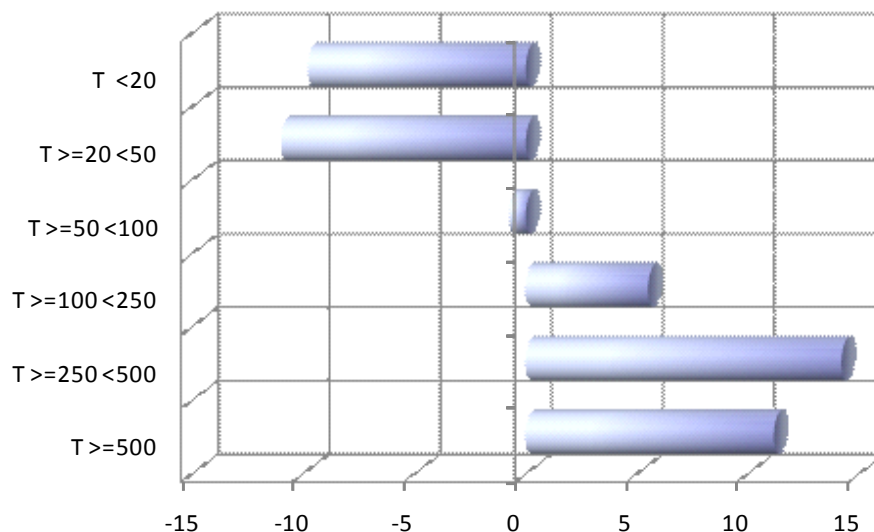
Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Ce sont aussi les PME qui tendent le plus à considérer que le CIR permet d'élaborer des projets de R&D à plus long terme. Les toutes petites entreprises (en général des firmes dont l'activité principale est la R&D) sont celles qui déclarent être incitées par le CIR à la mise en place des projets plus risqués.

Le CIR semble à l'inverse plus efficace pour les tranches supérieures de taille en ce qui concerne l'incitation à coopérer (graphique 3). Toutefois, sachant que la coopération en général, et avec les organismes publics de recherche en particulier, est corrélée avec la taille des entreprises, la question est de savoir si le CIR a un impact sur la coopération en plus de l'effet taille. Il faudrait pour évaluer cet impact aller au-delà de ces statistiques descriptives. On peut toutefois rappeler les résultats de

nombreuses études empiriques sur les déterminants des coopérations. Ils identifient l'attractivité de la recherche et la qualité des équipes comme plus importants que les aspects coût. Ces déterminants sont particulièrement importants pour les entreprises ayant une stratégie de recherche ambitieuse et visant des innovations radicales<sup>5</sup>.

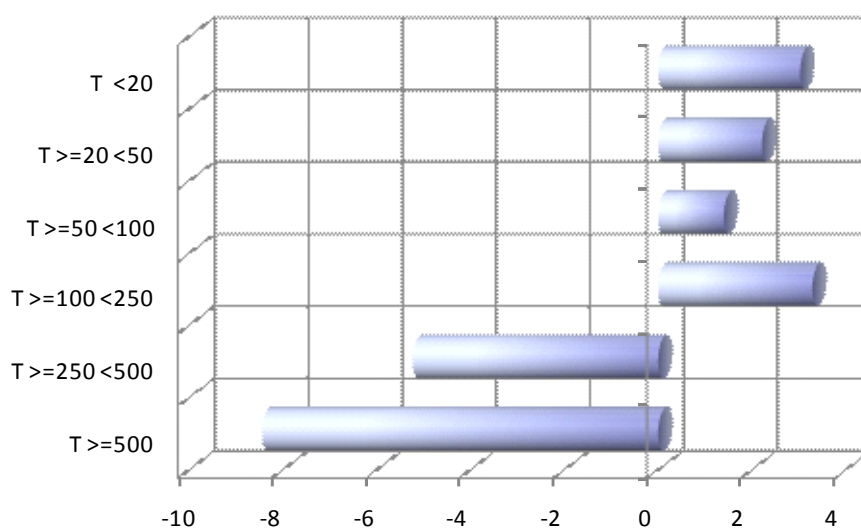
**Graphique 3 : Incitation à la coopération avec la recherche publique par taille**  
(écarts à la moyenne; en %)



Source : Enquête CIR 2008 - MESR

La baisse des coûts de recrutement de jeunes docteurs semble relativement plus incitative pour les petites entreprises (graphique 4). Pour les grandes entreprises, l'incitation ne joue pas de rôle particulier. Là encore il faudrait des estimations plus fines pour éliminer les biais.

**Graphique 4 : Incitation à l'embauche de jeunes docteurs et taille des entreprises**  
(écarts à la moyenne; en %)



Source : Enquête CIR 2008 - MESR

<sup>5</sup> Sur ces caractéristiques des coopérations pour innover, voir par exemple, *Réseaux mondiaux d'innovation ouverte, systèmes nationaux et politiques publiques*, en ligne sur le site du MESR (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28373/-reseaux-mondiaux-d-innovation-ouverte-systemes-nationaux-et-politiques-publiques.html>).



Ces deux résultats incitent à creuser les déterminants de la coopération avec la recherche publique et de l'embauche de docteurs. Les PME pourraient, en moyenne, ne pas souhaiter, coopérer avec la recherche publique car cela ne correspond pas à leurs besoins en matière de R&D et d'innovation. De même, les grandes entreprises pourraient ne pas rechercher des docteurs en dehors de la question du coût. En sens inverse, le comportement des entreprises pourrait être influencé par l'accroissement substantiel de l'incitation du fait de la réforme 2008. Dans ce cas, les comportements enregistrés au cours de la période 2005-07 pourraient évoluer.

## La connaissance de la réforme du CIR

Dès l'automne 2008, 87% des entreprises avaient connaissance de la réforme du CIR. La modification du mode de calcul est l'évolution la mieux connue, les autres dispositions n'étant pas connues par 43% des entreprises.

**Tableau 11 : Connaissance de la réforme par l'entreprise**

Modalité	Effectifs	Fréquence par modalité (%)
Non	77	12.48
Oui sur la modification du mode de calcul	271	43.92
Oui sur l'ensemble des dispositions de la réforme	269	43.60

(non réponses exclues = 87)

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

On pourrait en conclure que le mode de calcul est le point le plus important pour les entreprises alors que les aspects de sécurité juridique leur paraissent moins centraux. Une autre interprétation consiste à penser qu'elles ne se s'étaient pas encore penchées sur le sujet en détail, attendant d'avoir à faire leur déclaration 2008 en 2009.

Plus l'entreprise est petite, moins elle a de connaissances sur la réforme. Plus des deux tiers des entreprises de plus de 250 salariés connaissent l'intégralité des dispositions de la réforme contre seulement un tiers des moins de 20 salariés.

**Tableau 12 : Connaissance de la réforme par l'entreprise, selon sa taille (en %)**

	Non	Oui sur la modification du mode de calcul	Oui sur l'ensemble des dispositions de la réforme	Total
T <20	16.27	50.24	33.49	100.00
T >=20 <50	11.32	50.00	38.68	100.00
T >=50 <100	12.68	49.30	38.03	100.00
T >=100 <250	12.09	47.25	40.66	100.00
T >=250 <500	11.11	23.81	65.08	100.00
T >=500	5.19	25.97	68.83	100.00
<b>Total</b>	<b>12.48</b>	<b>43.92</b>	<b>43.60</b>	<b>100.00</b>

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

## La réforme du CIR et son impact potentiel

La réforme va inciter 83% des entreprises qui n'utilisaient pas le CIR à y recourir. Ce point est potentiellement important : cet effet n'avait jamais été évalué précédemment et s'il se combine avec un effet incitatif du CIR, la réforme pourrait avoir un impact sur l'intensité en R&D des PME et du PIB. Donc sur la capacité de la France à se rapprocher de l'objectif de Barcelone.

**Tableau 13 : La réforme et l'incitation à demander le CIR**

Modalité	Effectif par modalité	Fréquence (%)
Non	26	16.99
Oui en 2008	89	58.17
Oui, plus tard	38	24.84

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

En effet, environ 50 % des entreprises interrogées considèrent que la réforme du mode de calcul devrait avoir un impact positif sur leurs dépenses de R&D, particulièrement à partir de 2009 (Tableau 14). L'enquête a été menée à l'automne 2008 et les entreprises ne tenaient sans doute pas encore compte des effets de la crise économique. Les dépenses de R&D sont généralement pro-cycliques, mais l'effet de la réforme du CIR restera sans doute positif, permettant donc une moindre réduction des dépenses de R&D en période de crise.

**Tableau 14 : La réforme et l'incitation à accroître les dépenses de RD**

Modalité	Effectif par modalité	Fréquence par modalité (%)
Ne sais pas	168	29.12
Non	124	21.49
Oui dès 2008	35	6.07
Oui dès 2009	250	43.33

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

De plus, si l'on croise les réponses concernant l'incitation à l'augmentation des dépenses de R&D avec le niveau de connaissances de la réforme, on observe que les entreprises qui doutent sont plutôt celles qui ne connaissent pas du tout la réforme. En revanche, les entreprises qui connaissent l'ensemble des dispositions sont celles qui déclarent avoir une incitation à augmenter leurs dépenses de R&D.

**Tableau 15 : L'incitation à accroître les dépenses de R&D dépend de la connaissance de la réforme**

(écarts à la moyenne, en %)

		Incitation à accroître les dépenses de RD		
		Ne sais pas	Non	Oui
Connaissance de la réforme	Non	6.54	1.55	-4.50
	Oui sur la modification du mode de calcul	-2.71	4.12	-0.21
	Oui sur l'ensemble des dispositions de la réforme	-3.82	-5.67	4.71

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Il est donc possible que, au fur et à mesure que le contenu de la réforme sera diffusé, l'incitation à accroître les dépenses de R&D jouera plus largement. Sachant par ailleurs, que les entreprises qui ont une moindre connaissance de la réforme sont celles de moindre taille, mais que ce sont les plus disposées à augmenter leur R&D, on peut faire l'hypothèse d'un effet très positif sur le recours au CIR, et à terme sur les dépenses de R&D.

## La localisation des activités de R&D

L'un des objectifs centraux de la réforme 2008 était d'accroître l'attractivité de la France pour les activités de R&D.

La question posée dans l'enquête sur ce sujet était la suivante :

« Si votre entreprise dispose de centres de R&D à l'étranger, la réforme 2008 incite-t-elle votre entreprise à modifier la localisation des activités de R&D (accroissement du nombre de projets menés en France, annulation d'implantations à l'étranger au profit de la France, relocalisation, ...) ? »

**Tableau 16 : Le CIR localisation des activités de R&D**

	Effectif	Fréquence %
Ne sais pas	19	8.19
Non	141	60.78
Oui	72	31.03
<i>dont</i>		
Oui dès 2009	57	24.57
Oui en 2008	15	6.47

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

Pour environ un tiers des entreprises qui ont répondu à cette question, la réponse est positive et, d'après le tableau 17, ce sont plutôt les grandes entreprises qui déclarent être incitées à modifier la localisation des activités de R&D au bénéfice de la France.

**Tableau 17 : La relocalisation des laboratoires de R&D selon la taille des entreprises**  
(en %)

	En % par taille			Ecart à la moyenne	
	Ne sais pas	Non	Oui	Non	Oui
<20	23.1	59.6	17.3	-1.2	-13.7
>=20 <50	2.7	67.6	29.7	6.8	-1.3
>=50 <100	8.0	60.0	32.0	-0.8	1.0
>=100 <250	2.6	61.5	35.9	0.8	4.9
>=250 <500	0.0	66.7	33.3	5.9	2.3
>=500	6.1	53.1	40.8	-7.7	9.8
<b>Total</b>	<b>8.2</b>	<b>60.8</b>	<b>31.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

Source : Enquête CIR 2008 - MESR

## ANNEXE 1. Questionnaire utilisé pour l'enquête en ligne

### QUESTIONNAIRE Impact du CIR et de sa réforme 2008 sur les entreprises

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conduit une enquête sur la connaissance de la réforme 2008 du crédit d'impôt recherche et sur son impact tel qu'il peut être envisagé actuellement par les entreprises. Cette réforme très importante vise à améliorer l'environnement des entreprises en faveur de la recherche et de l'innovation. Le gouvernement s'organise pour suivre sa mise en œuvre et apprécier son impact dans les meilleures conditions.

Cette enquête constitue l'un des dispositifs centraux de suivi de la réforme ; ses résultats permettront d'assurer une meilleure mise en œuvre de la politique de soutien à la R&D des entreprises. Il est donc important que votre entreprise participe : plus le nombre de réponses sera élevé plus les traitements statistiques seront fiables. Une enquête de qualité doit nous permettre d'aller au delà des sondages auprès de quelques dizaines d'entreprises pour avoir une image fidèle de la population des entreprises concernées.

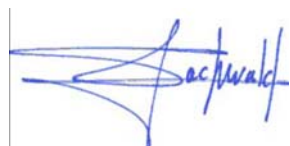
Les informations que vous nous donnerez sont confidentielles et sont recueillies à des fins de traitements statistiques.

Nous vous remercions de répondre à cette enquête, en cochant les cases correspondant à vos réponses. Si vous ne pouvez ou souhaitez pas répondre à certaines questions, cela n'invalide pas vos réponses aux autres questions. La dernière question, ouverte, vous permet de faire des commentaires.

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à ce questionnaire, nous vous remercions de bien vouloir le transmettre à une personne compétente (dirigeant, responsable R&D ou comptable ...) de votre entreprise.

Une annexe rappelle les dispositions de la réforme 2008 pour information.

Veillez, Madame, Monsieur, recevoir l'expression de notre considération distinguée,



Frédérique Sachwald  
*Chef du bureau de la R&D en entreprise*  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE

### Coordonnées

- a) Société : .....
- b) Nom - Prénom : .....
- c) Adresse : .....
- d) Code postal : / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ /
- e) Tél : .....
- f) Mél : .....
- g) Code SIREN : .....

### Q1. Vous êtes :

- PDG/DG
- Directeur de la R&D
- Autre, merci de préciser.....

### Q2. Evolution prévue de votre chiffre d'affaires en 2008, en % :

### Q3. Votre entreprise conduit-elle des activités de R&D ?

- Oui
- Non

*Si vous avez répondu Non à cette question, merci d'aller directement à la question 16.*

### Q4. Les dépenses de R&D de l'entreprise

- montant en 2006, € :
- montant en 2007, € :
- dépenses prévues en 2008, € ou % d'évolution

### Q5. A titre indicatif, quelle part de ses dépenses de R&D votre entreprise consacre-t-elle à la protection de l'environnement en % ?

a - Globalement toutes thématiques confondues	
b - R&D sur l'énergie, les économies d'énergie	
c - R&D sur l'impact des transports sur l'environnement	
d - R&D sur le thème « environnement et santé »	
e - R&D sur l'impact de l'agriculture sur l'environnement, les milieux, l'eau et la biodiversité	
f - R&D sur l'impact de l'urbanisme sur l'environnement	

## Obstacles à l'innovation et aides publiques

**Q6. Quels facteurs freinent vos efforts d'innovation, notamment vos dépenses de R&D ?**

	En 2005-007	En 2008
a - Manque de moyens financiers au sein de votre entreprise ou de votre groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a' - En particulier difficultés de trésorerie à court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b - Manque d'accès à des moyens financiers externes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c - Coûts de l'innovation trop importants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d - Manque de personnel qualifié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e - Manque d'information sur la technologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f - Manque d'information sur les marchés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g - Difficulté à trouver des partenaires en matière d'innovation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h - Marché dominé par des entreprises établies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j - Conjoncture défavorable à l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K - Autres, à préciser :		

**Q7. Entre 2005 et 2007, votre entreprise a-t-elle reçu des soutiens publics pour ses activités de R&D (subventions, avances remboursables, garanties de prêts) ?**

- Oui
- Non

**Q8. Si oui, sous quelle forme ?**

- au niveau local ou régional
- au niveau national :
  - OSEO
  - FCE / DGE hors pôles et EUREKA
  - Pôles de compétitivité
  - JEI
  - ANR
  - CIR
- au niveau européen (PCRD, EUREKA...)

*Si vous ne bénéficiez pas du CIR, vous pouvez passer directement à la question 16.*

---

Q9. Si votre entreprise dépose une déclaration CIR, qui l'établit ?

- Responsables R&D
- Service comptable, fiscal
- Coopération entre services ou directions
- Autre... A préciser :

.....

---

Q10. Si votre entreprise bénéficie d'un CIR, les responsables R&D en connaissent-ils le montant ?

- Affecté à l'entreprise
- Généré par le service
- Non

---

Q11. Si votre entreprise bénéficie du CIR, les responsables R&D sont-ils impliqués dans l'affectation du CIR ?

- Oui
- Non

<b>L'impact du CIR 2005-2007</b>
----------------------------------

Q12. Quel a été l'impact du CIR sur vos dépenses de R&D propres (hors aides publiques) ?

- Dépenses moins élevées
- Identiques
- Dépenses plus élevées

---

Q13. Quel a été l'impact du CIR sur les caractéristiques des projets de R&D de votre entreprise :

A plus long terme ?

- Oui
- Non

Plus risqués ?

- Oui
- Non

---

Q14. Les dépenses de sous-traitance aux organismes de recherche publics sont prises en compte pour le double de leur montant. Cela a-t-il incité votre entreprise à traiter avec des établissements publics ?

- Oui
- Non

---

Q15. Les mesures favorables concernant l'embauche de jeunes docteurs, ont-elles incité votre entreprise à recruter de jeunes docteurs ?

- Oui
- Non

<b>L'impact de la réforme du CIR, prenant effet pour la déclaration 2008</b>
--

Q16. Avez-vous connaissance de la réforme du CIR, qui entre en vigueur en 2008 ?

- Oui
  - La modification du mode de calcul
  - L'ensemble des dispositions de la réforme
- Non

*Si vous avez répondu Non, vous pouvez terminer le questionnaire ici, ou consulter l'information disponible en annexe pour répondre à certaines des questions suivantes.*

---

Q17. Si votre entreprise n'a pas d'activité de R&D, cette réforme pourrait-elle l'inciter à en faire (et à demander le CIR)?

- Oui
- Non

---

Q18. Si votre entreprise ne demandait pas le CIR avant la réforme, va t-elle le faire ?

- Oui
  - En 2008
  - Plus tard
- Non

---

Q19. La modification de la règle de calcul qui entre en vigueur pour les dépenses 2008 incite-t-elle votre entreprise à accroître ses dépenses de R&D en France ?

- Oui dès 2008 ; de combien en % :
- Oui, en 2009
- En fonction d'analyses en cours
- Non

---

Q20. Si votre entreprise dispose de centres de R&D à l'étranger, la réforme 2008 l'incite-t-elle à modifier la localisation des activités de R&D (accroissement du nombre de projets menés en France, annulation d'implantations à l'étranger au profit de la France, relocalisation, ...) ?

- Oui
  - En 2008
  - En fonction d'analyses en cours
- Non



---

Q21. Le renforcement des incitations à l'embauche de jeunes docteurs dans la réforme 2008 va t-il inciter votre entreprise à recruter des jeunes docteurs ?

- Oui
- Non

---

Q22. Les dispositions de la réforme destinées à renforcer la sécurité juridique des entreprises qui demandent le CIR (rescrit plus court, contrôle sur demande) vous paraissent-elles :

- Satisfaisantes
- Encore insuffisantes
- Pas d'avis

---

Q23. Question ouverte : vos éventuels commentaires complémentaires

---

*MERCI DE VOTRE COLLABORATION*

---

## ANNEXE (au questionnaire)

### Les nouveautés de la réforme 2008

#### Modalités de calcul

**A partir de l'année 2008, le CIR est assis uniquement sur le volume de R&D déclaré par les entreprises :**

- 30% des dépenses de R&D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros ;
- 5% des dépenses de R&D au delà de ce seuil de 100 millions d'euros.

**Pour les entreprises qui demandent à en bénéficier pour la première fois<sup>6</sup>, le taux de cette tranche est de 50% l'année d'entrée dans le dispositif et de 40% la deuxième année.**

#### Modifications de la prise en compte de certaines dépenses

- ✓ *Jeunes docteurs* Lorsque les dépenses de personnel se rapportent à des personnes titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, elles sont prises en compte pour le double de leur montant pendant les 24 premiers mois suivant leur premier recrutement, à condition que le contrat de travail soit à durée indéterminée et que l'effectif salarié de l'entreprise ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente.
- ✓ *Frais de fonctionnement "jeunes docteurs"* Le taux est toujours de 200% des dépenses de personnel (salaire non doublé) qui se rapportent aux personnes titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent pendant les vingt quatre premiers mois (au lieu des douze premiers mois).
- ✓ *Recherche sous-traitée* Le plafond est porté de 10 à 12 millions d'euros pour les dépenses correspondant à des opérations de R&D confiées à des organismes de recherche publics, à la condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance (alinéas 2 et 4 du 12 de l'art. 39 du code général des impôts), entre l'entreprise qui bénéficie du CIR et ces organismes.
- ✓ *Dépenses de brevets* Sont désormais éligibles, dans la limite de 60.000 € par an, les primes et cotisations ou la part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées, à l'exclusion de celles procédant d'une condamnation éventuelle, dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire.

#### Traitement des avances remboursables

Les avances remboursables sont déduites de la base de l'assiette, au même titre que les subventions. Elles seront ajoutées aux bases de calcul du crédit d'impôt de chacune des années au cours desquelles elles seront remboursées à l'organisme qui les a versées.

#### Sécurisation du CIR

- ✓ Le délai de réponse de l'administration à une demande de rescrit formulée en application de l'article L80 B 3° du livre des procédures fiscales est ramené de 6 mois à 3 mois.
- ✓ En application du nouvel article L 13 CA du livre des procédures fiscales, les entreprises ont la possibilité de demander un contrôle sur le CIR.

<sup>6</sup> Ou après une interruption de cinq ans, à condition qu'il n'existe aucun lien de dépendance au sens du 12 de l'article 39 entre cette entreprise et une autre entreprise ayant bénéficié du crédit d'impôt au cours de la même période de cinq années.